La qualité des conditions de travail des personnels hospitaliers serait-elle prise en compte ?

La dégradation continue des conditions de travail dans les Etablissements Publics de Santé ne cesse d'être dénoncée par l'ensemble des syndicats.

Ici on relève 732 heures supplémentaires non payées, non récupérées, ailleurs ce sont les personnels contractuels qui sont « jetés » comme des kleenex, dans ce service d'oncologie c'est l'équipe soignante, qui unanime, dénonce la maltraitance institutionnelle, dans d'autres ce sont des suppressions d'emplois, des remises en causes de l'organisation du travail, la généralisation des douze heures contre l'avis des personnels, des rappels sur repos, des reports de congés, etc. La liste est plus longue encore que le nombre d'établissements.

FO Santé ne cesse de dénoncer au Ministère de la Santé tous les maux dans lesquels sont plongés les personnels hospitaliers du fait du **manque de moyens accordés aux** Etablissements Publics de Santé **pour un fonctionnement de qualité.**

Nous soutenons depuis toujours que la qualité des soins ne peut être délivrée sans la qualité des conditions du travail.

Nous venons de recevoir un soutien de la Haute Autorité de Santé qui est chargée de la certification des établissements de santé. Cette haute instance a organisé un séminaire le 21 octobre autour du thème « qualité de vie au travail et qualité des soins dans les établissements de santé ».
Pour cette Haute Autorité, ***« La qualité de vie au travail est*** *un des nouveaux thèmes de la certification des établissements de santé et représente un enjeu majeur tant pour les professionnels de santé que pour les patients. L'objectif de ce séminaire et des travaux qui le prolongeront est de guider les établissements dans la mise en place de démarches visant l'amélioration de la qualité de vie au travail favorisant ainsi la qualité des soins. »*

Comment ne pas approuver cette initiative ?
La Haute Autorité reconnaît, ce qui est pour nous une évidence, un lien majeur entre qualité de vie au travail et qualité des soins.
« Ce lien est double : la qualité de vie au travail des professionnels est nécessaire à une bonne qualité des soins.»
Ou faut-il signer pour graver ce constat dans tous les établissements hospitaliers ?

La deuxième étape c'est :
Comment y parvenir ?

- *Comment respecter* intégralement les plannings déposés un mois à l'avance pour préserver l'équilibre des conditions de travail ?
- *Comment accorder* au minimum les 3 semaines de congés en été ?
- *Comment limiter* au strict nécessaire les heures supplémentaires ?
- *Comment fidéliser* les agents sur leur poste de travail pour qu'ils y trouvent une source de bien être ?
- *Comment titulariser* les 185.000 contractuels que comptent les Etablissements Publics de Santé en 2010 ?
- Etc.

Nos revendications sont claires.
Nos propositions sont prêtes.
Alors, à quand les négociations ?

Paris, le 9 novembre 2010.